

<https://enseignants.se-unsas.org/Sans-aide-administrative-les-directeurs-feront-quand-ils-auront-le-temps>



Sans aide administrative, les directeurs feront quand ils auront le temps

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : mercredi 6 septembre 2017

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



La baisse des contrats aidés va impacter le taux de couverture des écoles par l'aide administrative. Le SE-Unsa vient de s'adresser au ministre (cf. courrier en PJ).

Dans la note aux recteurs accompagnant les contingents académiques, le ministère précise que l'aide administrative à la direction représente une marge dans le volume de contrats.

Non, Monsieur le ministre, les missions assurées par le directeur ne sont pas des marges. La question du secrétariat administratif reste depuis trop longtemps soumise aux aléas de la politique de l'emploi aidé. Elle doit désormais trouver une réponse pérenne.

Le SE-Unsa appelle les collègues directeurs et directrices à s'adresser à leur administration locale (modèle de courrier, signature mail, affiche disponibles auprès de votre [section départementale du SE-Unsa](#)) pour demander le maintien de l'aide administrative. En l'absence de réponse positive, le SE-Unsa appelle les directeurs à prioriser les tâches à destination des élèves et des enseignants et à répondre aux demandes institutionnelles par « Sans aide administrative, je ferai quand je pourrai ».

Loin d'être une marge, ce dossier est une priorité.